

COMPTE-RENDU du GT CDAS (Comité Départemental Action Sociale)
du 23/01/2015

**Le titre
restaurant
passe à 6€ le
1^{er} Mars 2015**

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 octobre 2014, les ministres ont annoncé l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, passant de 5 € à 6 € au **1^{er} mars 2015**.

Le coût de la participation pour l'agent est donc de 3€ à compter de cette date.

A noter que la dernière revalorisation date de 2008 !

La dématérialisation des titres restaurant est prévue pour 2016 sous le contrôle du secrétaire d'Etat au numérique. Une expérimentation sera mise en place à partir de 2015.

FO FINANCES prend acte de cette évolution qui va dans le sens d'une amélioration au bénéfice des agents qui subissent du fait du gel du point d'indice une baisse du pouvoir d'achat depuis 2010.